

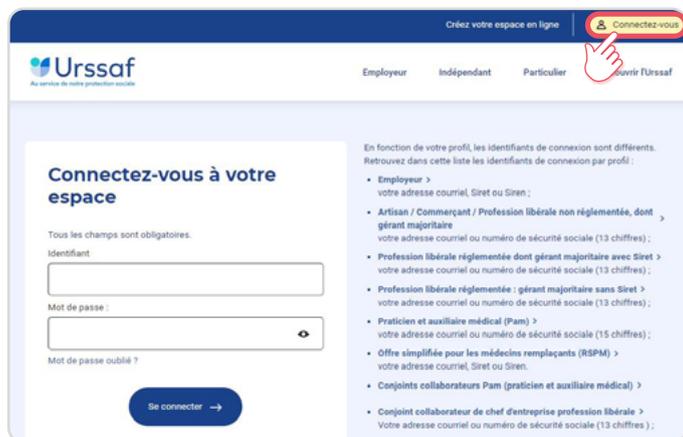
Fiche pratique

Artisan / Commerçant et profession libérale

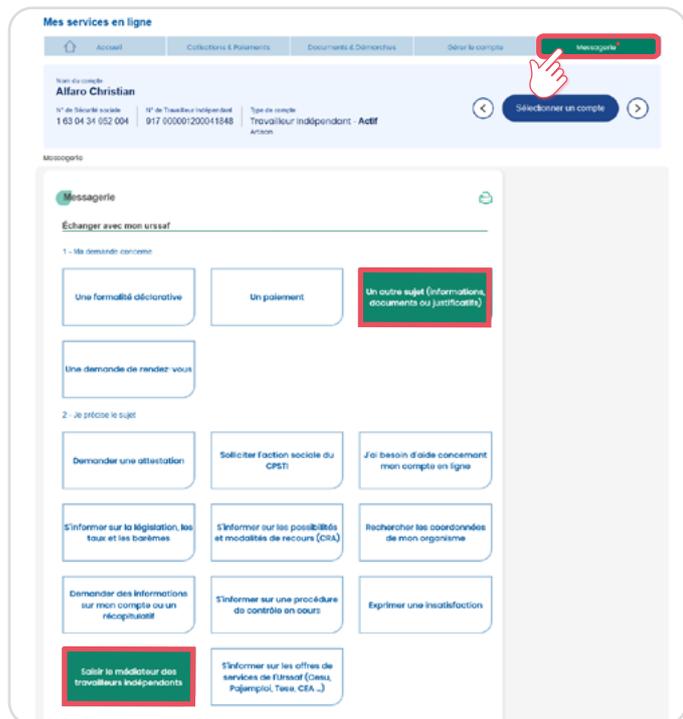
Saisissez le médiateur des travailleurs indépendants

1 Rendez-vous sur urssaf.fr

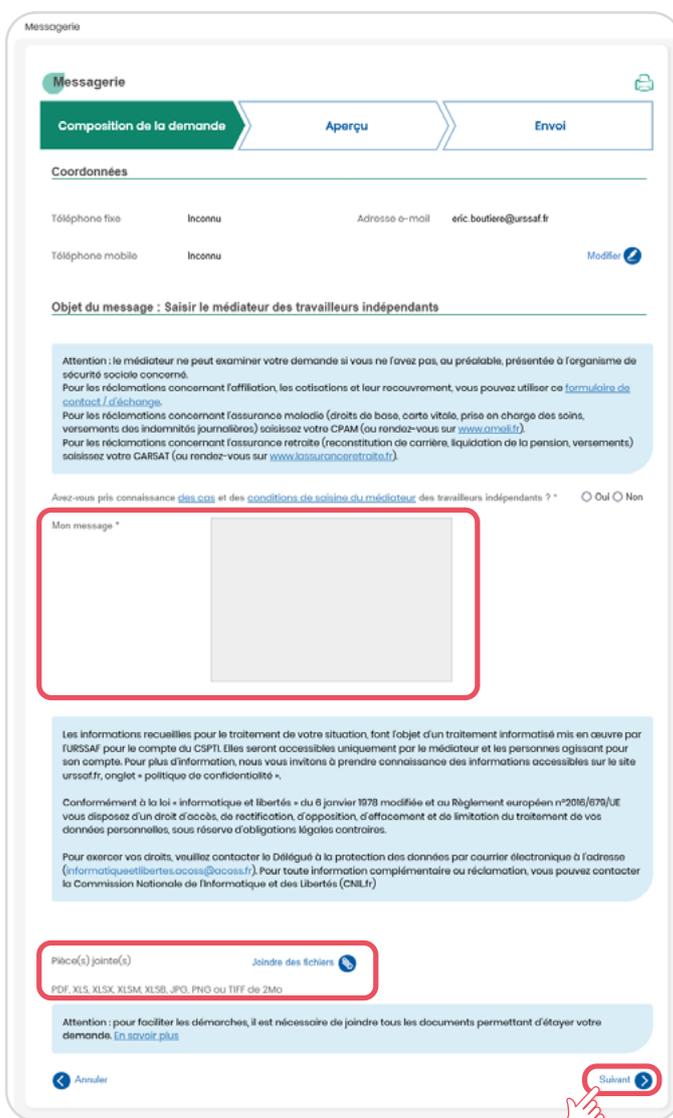
En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** » pour accéder à votre espace en ligne.



2 Sélectionnez la rubrique « **Messagerie** ». Puis cliquez sur le motif « **Un autre sujet** » et ensuite sur « **Saisir le médiateur des travailleurs indépendants** ».



3 Renseignez votre message / Ajoutez une pièce jointe, puis cliquez sur « **Suivant** ».



4 Vous pourrez ensuite modifier ou valider votre demande.

Une fois validée, elle sera adressée au médiateur des travailleurs indépendants compétent pour votre lieu d'activité.